Le Huitieme Jour de Juin mil Sept
cent Cinquante deux vue la dispense
de deux Bans accordée par Monseigneur
notre Evesque en datte du cinq du present
Signé Jean Evesque d'Angers et linsinuée
le même Jour Ayons fait la publication d'un
Bans de Mariage en notre Eglize Sans
Empechement ny opposition Venus a notre
Connoissance nous Curé soussigné avons
donné la Benediction nuptiale dans
l'Eglize de Michel Dutertre a Charles
Dauvean fils mineur de Charles Dauvean
et de Matheline Poisbeau presents et
consentant d'une part et Michelle
Sauvager fille mineure d'Alexis Sauvager
et de Michelle Barbé presents et consentants
d'autre part tous de cette Paroisse

Marie de Charles Dauvean

Michelle Sauvager